MEMOIRE PRESENTÉ À

LA COMMISSION DE TRANSPORT

DU QUEBEC

DANS LE CADRE DE LA FIXATION

DU NOMBRE DE PERMIS DE TAXIS

POUR LA REGION DE LAVAL

MEMOIRE PRESENTE PAR

LE REGROUPEMENT DES PROPRIETAIRES

DE TAXI DE MONTTEAL

Le Regroupement.

Le Regroupement des Propriétaires de Taxi de Montréal (RPTM) a été crée en 2009, pour défendre les intérêts des propriétaires de permis de taxi de l'ile de Montréal.

Le RPTM regroupe près de 1000 propriétaires qui sont pour la plupart des artisans, c'est à dire qui travaille sur le seul permis qu'il possède.

Le RPTM s'est déjà implique à plusieurs reprises pour défendre les intérêts de ses membres, en autre devant la commission lors de la fixation des tarifs taxis et en présentant un mémoire dans le cadre de la commission de transport de la Ville de Montréal pour l'amélioration de l'industrie du taxi.

But de notre intervention.

Bien que n'étant pas directement impliquer dans la modification du nombre de permis dans l'agglomération A-8, nous désirons vous soumettre Messieurs les Commissaires, quelques commentaires suites aux expériences que nous avons vécus dans l'agglomération A-11.

Il nous semble de premier abord que le nombre de permis demandés par taxi terra est grandement exagéré.

Bien que la norme de un permis par mille (1000) de population soit normalement acceptée il n’en demeure pas moins que l’on ne peut se borner à cette unique référence. Par exemple pour la ville de Sherbrooke le ratio est de 1 permis par 1667 de population, Montréal 1 par 412 de population.

De plus taxi terra dans sa démarche semble plus se préoccuper de briser le prétendu monopole dans le taxi que de s'assurer de la sante financière de l'industrie du taxi lavallois.

Expérience Montréalaise.

Dans l’agglomération A-11 nous possédons les deux qualités (que recommande Taxi Terra ) la compétition ( 14 intermédiaires) et la quantité ( ratio de 1 permis par 412 de population).

Cette situation est loin de satisfaire les propriétaires, financièrement c’est un désastre. On assiste à un grand nombre de faillite, du jamais vu dans l’industrie.

Quant au service à la clientèle le seul aspect vraiment positif est la rapidité du service.

Bien que des études concluent à une grande satisfaction de la clientèle, nous constatons, ces derniers temps, une diminution de la qualité de service.

Voitures mal entretenues car les propriétaires ont des revenus insuffisants,

Qualité des chauffeurs diminue, ceux d’expérience quittent pour d’autres emploies plus stables et plus rémunérateur.

La compétition entre les intermédiaires diminue les revenues des artisans.

La frustration des chauffeurs diminue la qualité du service.

Certains chauffeurs sont très inventifs pour augmenter leurs revenus.

Changements de mentalités.

Les temps changent, et la voiture n’est plus la reine de la route. On pensent vert on voit de plus en plus de gens utiliser la bicyclette, on améliore le transport en commun on offre le partage de véhicules.

À Montréal on a vu apparaître les bixis, communauto, le service d’autobus amélioré, l’expansion du métro.

On se doit d’être prudent dans les projections de nouveau permis.

EN CONCLUSION

Messieurs les commissaires, nous ne nions pas le droit aux utilisateurs d’avoir un service efficace et de qualité mais le mandat de La Commission est aussi de veiller à garder un équilibre entre la demande de service et la rentabilité de l’industrie du taxi tant au niveau des intermédiaires que des propriétaires de permis de taxi.

Nous savons que vous êtes conscient du dilemme mais nous tenions à vous sensibiliser au fait que dans l’agglomération A-11 nous vivons depuis plusieurs années, tous ne sont pas d’accord, mais nous les propriétaires savons qu’il y a toujours trop de permis à Montréal et ne souhaitons pas que la même chose se produise dans d’autres agglomérations. Vaut mieux prévenir que guérir.

PETITE SUGGESTION

Messieurs les commissaires advenant que votre étude conclue à un manque de permis, permettez nous de proposer une solution qui va réparer la faute créée à Montréal, et résoudre un prétendu problème à Laval.

Comme le nombre de permis de l’agglomération A-11 est plus que suffisant un transfert du nombre manquant à ville de Laval serait dans l’intérêt des deux agglomérations.

Merci, le Regroupement des Propriétaires de Taxi de Montréal